



Vente véhicule

Par djo34

Bonjour,

J'ai acheté le 23/12/22 un véhicule sur lequel manquait la roue de secours, le nécessaire à son changement, ainsi que quelques parties plastiques allant dans le coffre, ou dans la baie moteur.

Le vendeur s'était engagé à me les rendre, mais en date du 25/02/23, ce n'est toujours pas fait.

Je vais donc entamer une démarche en justice contre le vendeur (professionnel), passage devant le conciliateur déjà fait sans succès.

Suite à cette mésaventure, je souhaite remettre ce véhicule en état, et le revendre pour acheter du neuf.

Je me pose simplement la question suivante : puis-je vendre ce véhicule si je lance une procédure contre son vendeur ?

Pourrais-je me faire rembourser les différentes factures de remise en état, si le véhicule n'est plus en ma possession ?

Par Pragmatico

BONJOUR...

Vendre ce véhicule, c'est compliquer encore un peu les choses. Attendez de savoir si une suite judiciaire sera possible !

Par Henriri

Hello !

Djo avez-vous une "preuve" de l'engagement du vendeur de fournir les éléments en question après la vente de ce véhicule ? Cet engagement a-t-il fait l'objet d'un écrit à cette occasion ou est-il resté verbal ?

A+